BELGIAN CYCLING
- EST. 1882 -

BEKER VAN BELGIE
COUPE DE BELGIQUE 2025

Règlement COUPE DE BELGIQUE U17

1 EPREUVES COMPTANT POUR LA COUPE DE BELGIQUE

Une épreuve disputée ne peut entrer en ligne de compte pour la Coupe de Belgique débutants que si le parcours aura été évalué favorablement après une reconnaissance effectuée par un délégué technique.

Les épreuves sur route et l'épreuve contre-la-montre par équipes ne peuvent pas être organisées le même jour qu'un autre interclub ou Topcompétition pour U17.

Les épreuves mentionnées ci-après feront partie de la Coupe de Belgique U17 2025:

1.1 **Courses sur route**:

Il y a 5 courses sur route fixées par la Commission Route. Toutes les épreuves sont inscrites au calendrier national en classe 1.17 IC. La distance maximum est 80 km conformément à l'article 2.3.002B (max. 60 km jusqu'au 3e weekend de course).

Calendrier des épreuves sur route en ligne:

21 avril 2025 :	Mouscron
27 avril 2025 :	Omloop van de Groentestreek – Sint-Katelijne-Waver
11 mai 2025:	Gent-Wevelgem – Ypres
17 mai 2025 :	Anzegem-Ingooigem
6 juillet 2025 :	Escanaffles

1.2 **Epreuve contre-la-montre par équipes**:

13 juillet 2025	Borlo

1.3 **Epreuves sur piste**:

Celles-ci sont disputées avec des vélos de piste. Toutes les épreuves se déroulent au VWEM (Centre Cycliste Eddy Merckx) à Gand / Velodroom Limburg – Heusden-Zolder.

21-22-26-28-29 décembre 2024:	CB disciplines individuelles & Omnium
4 janvier 2025 :	CB disciplines individuelles & Omnium
18 janvier 2025:	Meeting omnium
25 janvier 2025:	Meeting omnium

1.4 **Cyclo-cross**:

Ceux-ci sont disputés avec des vélos conformément au règlement de cyclo-cross.

4 janvier 2025:	Vilvoorde
11-12 janvier 2025 :	CB à Heusden-Zolder
26 janvier 2025 :	Meer-Hoogstraten

1.5 **Epreuves de MTB**:

Celles-ci sont disputées avec des vélos mountainbike.

tbc

2 PARTICIPATION

2.1 Conditions générales

Chaque équipe dans les épreuves sur route sera composée:
- si 30 clubs J sont retenus pour la Coupe de Belgique: de maximum 4 et minimum 3 coureurs ;
- si 24 clubs J sont retenus pour la Coupe de Belgique: de maximum 5 et minimum 4 coureurs ;

Au contre-la-montre par équipes peuvent participer maximum 6 et minimum 4 coureurs par équipe. Le temps d'arrivée final du 4e coureur lors de l'épreuve contre-la-montre par équipes détermine le temps final de son équipe.

Les clubs qui posent leur candidature doivent obligatoirement participer à toutes les épreuves sur route et contre-la-montre.

La participation aux épreuves sur route et à l'épreuve contre-la-montre par équipes comptant pour la Coupe de Belgique U17 2025 est réservée aux équipes de clubs inscrites pour la Coupe de Belgique.

La participation à des épreuves sur piste, de MTB ou de cyclo-cross n'est pas obligatoire.

2.2 Candidatures et Choix des équipes

Les clubs J belges doivent poser leur candidature en ligne **AVANT LE 8 NOVEMBRE 2024** via le site internet www.belgiancycling.be (rubrique disciplines, route, Coupe de Belgique).

Pour être retenue, la candidature doit répondre à l'ensemble des critères suivants :
- La candidature doit être introduite dans les délais fixés ci-dessus.
- La candidature doit comprendre :
  a. La liste des noms des coureurs affiliés au club en 2025
  b. Les 3 meilleurs classements finaux dans le classement final individuel de la Topcompétition U17 2024 (pour les U17 2e année en 2025).
- Les clubs avec un label J doivent avoir au moins 8 U17 affiliés en 2025.

S'il y a plus de 24 demandes valides (pour un maximum de 24 équipes de club selon la décision de la commission route) ou 30 demandes valides (pour un maximum de 30 équipes de club selon la décision de la commission route), la commission route fera un choix sur la base des critères suivants :
1. priorité aux 14 premières équipes de club (max. 24 clubs), ou aux 20 premières équipes de club (max. 30 clubs) avec label J de la Coupe de Belgique 2024.
2. La qualité des coureurs (e.a. à la base du point 2 de la candidature)
3. Classement interclub Coupe de Belgique U17 2024/2023/2020
4. L'absence à une(des) épreuve(s) de cette compétition en 2024

Avant le 1er décembre 2024, la liste définitive des noms des clubs choisis sera diffusée sur www.belgiancycling.be.

2.3 Wildcards

Pas d'application en 2025

2.4 Coureurs transférés pendant la compétition de la Coupe de Belgique 2025

Les coureurs à qui un transfert a été octroyé pendant la compétition de la Coupe de Belgique 2025, ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club au classement interclub de la Coupe de Belgique 2025. Leurs points comptent bien pour le classement individuel.

Un coureur transféré est un coureur qui change de club pendant ou en dehors de la période légale des transferts.
Un coureur qui vient d'un club qui arrête ses activités dans la catégorie, n'est pas considéré comme un coureur transféré.

2.5 Coureurs étrangers

Les coureurs étrangers n'étant pas détenteurs d'une licence auprès de Belgian Cycling, la FCWB ou Cycling Vlaanderen au nom d'un club belge qui participe à la Coupe de Belgique, ne peuvent pas être alignés dans cette compétition pour le compte d'un tel club.

3 INSCRIPTION AUX EPREUVES

3.1 Epreuves sur route

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, à travers le système d'inscription en ligne, le formulaire d'inscription, dûment complété avec les noms, code UCI (= contrôle de l'âge) et les UCI-ID des coureurs titulaires autorisés et max. 50 % de réserves.

72 heures avant l'heure de départ de l'épreuve, les équipes envoient à l'organisateur en ligne le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour comprenant les noms, codes UCI et UCI ID des titulaires et de maximum 2 remplaçants.

Les clubs inscrits qui ne prennent pas le départ dans une épreuve sur route ou dans l'épreuve contre-la-montre par équipes de la Coupe de Belgique U17 recevront une amende de € 125,-

3.2 Epreuves Piste-,VTT et cyclo-cross

L'inscription se fait sur place, sauf pour les épreuves sur piste et cyclo-cross, le CB de cyclo-cross et le CB de MTB, où les inscriptions se font à l'avance.

4 TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES

La Commission route fixe préalablement le nombre de voitures qui pourront suivre par province.

Dans les épreuves, l'ordre des véhicules suiveurs sera déterminé selon la procédure décrite ci-après:

a) un premier tirage au sort pour les voitures des équipes de club assignées pour cette épreuve participant à la Coupe de Belgique représentées à la réunion des directeurs sportifs.
b) un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes provinciales et/ou régionales représentées à la réunion des directeurs sportifs.
c) Un troisième tirage au sort pour les voitures des équipes non représentées à la réunion des directeurs sportifs.

Les voitures suiveuses devront être pourvues d'une galerie à vélos sur le toit.

5 CLASSEMENTS

Tous les barèmes des points sont attribués selon les résultats réels (scratch).

Au minimum 50% des épreuves reprises au calendrier sous le point 1 (route et clm) doivent avoir été disputées pour qu'un classement final soit établi.

Les classements par clubs pour tous les disciplines sont établis selon le principe suivant: en premier les clubs ayant 2 coureurs qui ont parcouru la distance totale de l'épreuve et enfin les clubs avec 1 seul coureur.

Les classements par clubs pour la discipline route (si d'équipes de 5 coureurs) sont établis selon le principe suivant: en premier les clubs ayant 3 coureurs qui ont parcouru la distance totale de l'épreuve, puis ceux avec 2 coureurs et enfin les clubs avec 1 seul coureur.

5.1 Epreuves sur route et contre-la-montre par équipes

Système par points selon le classement par clubs: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point pour tous les clubs au départ et inscrits dans la CdB.

Tous les points remportés dans toutes les épreuves sur route et dans l'épreuve contre-la-montre par équipes entrent en ligne de compte pour le classement par équipes final.

5.2 Piste: CB + 2 meetings sur piste de la CDB + le CB Omnium

Championnats de Belgique (excepté le CB Omnium):
Par discipline *individuelle,* les points suivants seront attribués individuellement : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt
Le classement individuel final du CB sur piste est établi par addition de toutes les disciplines des CB, selon le barème des points final suivant : 60; 56; 52; 48, 44; 42; 40; 38; 36; 34; 32; 30; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 pts jusqu'au dernier coureur.

Les meetings sur piste de la CDB:
Les meetings sur piste sont disputés sous forme d'omnium. Au classement final de cet omnium sont attribués, individuellement, les points suivants : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Le CB Omnium:
Au classement final de cet omnium sont attribués les points individuels suivants : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Classement général individuel piste:
Pour le classement de la piste, un classement général individuel est obtenu en additionnant les points remportés dans le classement total des Championnats de Belgique, des points remportés dans les meetings sur piste de la CDB et les points gagnés dans le CB Omnium.

Le classement par clubs:
Le classement par clubs est établi après le deuxième meeting sur piste en additionnant les places des 3 premiers coureurs dans le classement individuel de la piste et le barème suivant est appliqué : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point pour tous les clubs inscrits pour la Coupe de Belgique.

Les points vont aux clubs auxquels sont affiliés les coureurs en 2025.

5.3 **Cyclo-cross: CB + 2 autres épreuves de cyclo-cross**

Points individuels CB : 60; 56; 52; 48, 44; 42; 40; 38; 36; 34; 32; 30; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 pts jusqu'au dernier coureur.
Points individuels par épreuve : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Classement général individuel cyclo-cross:
Pour les cyclo-cross, un classement général individuel est établi par l'addition des points remportés au Championnat de Belgique et des points remportés lors des 2 autres épreuves.

Classement par clubs:
Le classement par clubs est établi par l'addition des places des 3 premiers coureurs au classement individuel de cyclo-cross et le barème des points suivant est appliqué : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point pour tous les clubs participants et inscrits à la CdB.

5.4 **VTT: CB + 2 autres épreuves VTT**

Points individuels CB : 60; 56; 52; 48, 44; 42; 40; 38; 36; 34; 32; 30; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 pts jusqu'au dernier coureur.
Points individuels par épreuve sur route: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Classement général individuel VTT:
Pour les épreuves VTT, un classement général individuel est établi par l'addition de points remportés au Championnat de Belgique et des points remportés lors des 2 autres épreuves VTT.

Classement par clubs:
Le classement par clubs est établi par l'addition des places des 3 premiers coureurs au classement individuel VTT et le barème suivant est appliqué : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point pour tous les clubs participants et inscrits à la CdB.

5.5 **Classement général (final) par clubs**

Le classement final par clubs de la Coupe de Belgique sera établi par l'addition des points remportés dans les différentes épreuves sur route, l'épreuve contre-la-montre par équipes et par les résultats finaux remportés dans les 3 autres disciplines. Il est veillé à ce que la répartition des points se fasse idéalement dans la proportion suivante : 2/3 pour les courses sur route + contre-la-montre par équipes et 1/3 de compétitions annexes. Ce ratio est fixé avant le début de la compétition et reste inchangé.

Après chaque épreuve, une mise à jour du classement général sera publiée.

Les équipes classées à égalité de points dans le classement général de la Coupe de Belgique seront classées selon la meilleur place de l'équipe dans la dernière épreuve.

6 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS IMPREVUS

Tous les différends, contestations ou cas imprévus concernant l'organisation et le système des points de la Coupe de Belgique sont de la compétence exclusive de la Commission Nationale Route. Les décisions afférentes prises par la Commission Nationale Route sont irrévocables et sans appel.

7 PRIX

Toutes les épreuves sur route et le contre-la-montre par équipes (prix interclub) selon le barème. Les prix en espèces ne sont pas autorisés dans les épreuves sur route (individuelles), les épreuves sur piste, les épreuves de VTT et de cyclo-cross.

Le paiement des prix du jour (prix interclub & individuel) est fait sur place.

Classement final par clubs: Des prix en espèces sont attribués par rapport au classement final interclubs de la Coupe de Belgique U17, au prorata du nombre de clubs qui entre en ligne de compte pour les deux classements finaux (Débutants et Juniors).